

ASSEMBLEE NATIONALE5 février 2005

AÉROPORTS - (n° 1914)

AMENDEMENT

N° 137

présenté par
Mme SAUGUES, MM. BLAZY, COHEN, MASSE, Mme GAUTIER,
M. BACQUET, Mmes LEBRANCHU, ANDRIEUX, M. BAPT
et les membres du groupe Socialiste

ARTICLE 5

Dans la première phrase du II de cet article, supprimer le mot :

« initial »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement a pour objet d'empêcher dans un premier temps l'entrée de capitaux privés dans la société anonyme ADP donc l'ouverture du capital, et dans un second temps sa privatisation, en prévoyant que le capital est entièrement détenu par l'Etat. L'exploitation et la gestion des grandes plates-formes aéroportuaires françaises, de par leur importance stratégique et économique ne peuvent être confiées à des intérêts privés, fussent-ils minoritaires.